

ARRETE MUNICIPAL N° 91.2023

Réglementation de stationnement provisoire

Le Maire de la commune de Salomé,

Vu les articles L2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée par la société SAS DUFLOT située 103 rue Sadi Carnot à WAVRIN, pour la création de 21 places de stationnements situées rue Pasteur.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours.

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, le stationnement sera réglementé comme ci-après à compter du 14 décembre 2023 et pour toute la durée du chantier :

- Stationnement interdit aux poids lourds et véhicules légers au droit du chantier

Article 2 : La pose, maintenance et dépose de cette signalisation seront effectuées par l'entreprise précitée.

Article 3 :

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
 - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 13 décembre 2023

Le Maire
Pierre Canesse

